



## DÉCISION MUNICIPALE

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CIPD)

N°2025\_34

**Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération n° 3 du Conseil municipal du 6 février 2025 relative aux délégations de pouvoir accordées au Maire,

**Considérant** que l'adhésion au CIPD revêt un intérêt manifeste pour la collectivité en termes de prévention des risques liés à l'usage des drogues et des additions de manière globale,

#### **DÉCIDE**

##### **Article 1 :**

Il est décidé le renouvellement de l'adhésion au Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CIPD) pour un montant de 25 501,56 €.

La participation financière des villes est calculée en fonction du nombre d'habitants et s'élève, en 2025, à 1,96€ par habitant, soit un total de 25 501,56€ pour une population de 13 011 habitants (population de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, INSEE).

##### **Article 2 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

##### **Article 4 :**

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à SECLIN, le 21/03/2025

**François-Xavier CADART**

**Maire de SECLIN  
Conseiller départemental**

**Vice-président aux Sports et à la vie associative**

